



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 91784

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les conséquences de l'épidémie de chikungunya qui sévit actuellement sur l'île de la Réunion. Un grand nombre de professionnels du tourisme s'inquiète des conséquences de cette épidémie sur la fréquentation des différents établissements hôteliers et centres de vacances, dans ce secteur. Leurs responsables redoutent en effet une forte baisse de leur activité qui se trouve être un des principaux moteurs de l'économie de ce département d'outre-mer. Elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend engager pour répondre à leurs interrogations.

Texte de la réponse

La lutte contre l'épidémie du chikungunya fait l'objet d'un plan gouvernemental d'action conduit sous l'autorité du Premier ministre. Ce plan prévoit, au profit des entreprises confrontées à une diminution significative de leur résultat d'exploitation, l'attribution d'une aide financière au titre d'un fonds de secours exceptionnel, un dispositif de formation professionnelle et de chômage partiel, un dispositif de garanties bancaires et un moratoire sur les dettes fiscales et sociales. Le ministre délégué au tourisme a rencontré, à plusieurs reprises, les représentants des agents de voyages, des tour-opérateurs, des compagnies aériennes, des restaurateurs, des loueurs et des hôteliers afin d'examiner les questions relatives à la programmation de la destination et à la promotion de l'île de la Réunion. Lors de son déplacement à l'île de la Réunion les 18 et 19 mai, le Premier ministre a annoncé un plan de relance du tourisme réunionnais, dont la première étape sera la mise en oeuvre de campagnes de communication dès le second semestre, afin que les flux touristiques reprennent aussi rapidement que possible leur rythme habituel. Ce dispositif de relance de la destination sera mis en oeuvre par Maison de la France en partenariat avec les acteurs du tourisme réunionnais. L'État s'est engagé à apporter 2,5 millions d'euros pour l'ensemble du dispositif. Par ailleurs, 2 millions d'euros seront débloqués sur deux années pour développer et structurer l'offre touristique avec l'appui d'ODIT France, plate-forme d'ingénierie touristique sous l'autorité du ministère délégué au tourisme.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91784

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3847

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6649